④ AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-8-5-70 056704

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SEVRES, VIENNE

12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS _ Tél: (49) 41.35.55 _

ABONNEMENT ANNUEL 25F

C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - *Directeur-Gérant* : L. BOUYX

BULLETIN N° 115 - Supplément N° 3

Toutes régions, y compris la GATINE.

POMMIERS - POIRIERS

TAVELURES

En raison du développement de la végétation et des pluies récentes, la protection des arbres qui n'ont reçu aucun traitement depuis le 25 Avril doit être considérée comme devenue insuffisante, alors que les risques de contaminations restent importants.

Il y a donc lieu de pulvériser une bouillie anticryptogamique sur tous ces arbres dans les quelques jours à venir.

Pour ceux qui auraient reçu un traitement depuis cette date, il sera renouvelé au début de la première semaine de mai.

Si le temps s'y prête et si les risques ne sont pas importants, dans le but d'obtenir une meilleure couverture de la végétation, on pourra, dans le cas des poiriers en défloraison, retarder le traitement d'un jour ou deux pour l'exécuter après la chute de la plus grande partie des pétales.

Nous rappelons que les arbres en fleurs doivent être traités mais avec une bouillie exempte d'insecticide dangereux pour les abeilles, et sans trop insister pour éviter la coulure des fleurs.

OIDIUM du POMMIER

Sur les pommiers sensibles à cette maladie, ajouter un produit anti-oïdium homologué, à la bouillie destinée à combattre la tavelure.

VIGNE

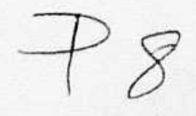
ACARIOSE

Dans les jeunes plantations où des dommages de cet acarien ont été observés l'an passé, procéder à un traitement avec un produit à base de parathion ou oléoparathion. L'emploi de produits systèmiques sera reporté à un stade plus avancé de la végétation.

-:-:-:-:-:-

l'Inspecteur de la PROTECTION DES VEGETAUX,
F. BARBOTIN

les Contrôleurs chargés des AVERTISSEMENTS AGRICOLES,
R. HUDE - H. BOUE



Imprimé à la STATION, le 29 AVRIL 1970.-